

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 3 avril 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Sont absents :

Madame Marie-Josée Beaugard, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **CONSULTATION PUBLIQUE**
 - 3.1 Dérogation mineure numéro 18-01 - Distance minimale de la marge de recul latérale au 1395, rue Principale (lot 2 210 263)
4. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CONSEIL :**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 6 mars 2018 et séance extraordinaire du 19 mars 2018
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Dérogation mineure DM18-01 - Distance minimale de la marge de recul latérale au 1395, rue Principale (lot 2 210 263)
 - 5.4 Demande de désignation à titre de célébrante pour un mariage civil ou une union civile
 - 5.5 Embauche d'un journalier aux travaux publics
 - 5.6 Service des travaux publics - Achat d'équipements
 - 5.7 Remplacement du collecteur sanitaire - Services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux
 - 5.8 Service des loisirs - Activités du camp de jour - Été 2018
 - 5.9 Service des loisirs - Réservation Fête familiale juin 2018

6. LÉGISLATION :

- 6.1 Règlement numéro 2018-332 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 531 919 \$ pour la réalisation d'une piste cyclable sur la rue de la Rocade et l'exécution de travaux de pavage sur les rues de la Rocade, du Coteau, des Monts et des Vallées - Dépôt du registre
- 6.2 Avis de motion - Règlement numéro 2018-333 amendant le règlement numéro 2017-324 intitulé, **RÈGLEMENT DE ZONAGE** afin de modifier les limites et les usages autorisés des zones R-11, M-13 et M-18.
- 6.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 2018-333 amendant le règlement numéro 2017-324 intitulé, **RÈGLEMENT DE ZONAGE** afin de modifier les limites et les usages autorisés des zones R-11, M-13 et M-18.

7. SERVICE DE L'URBANISME :

- 7.1 Rapport du service

8. SERVICE TECHNIQUE :

- 8.1 Rapport du service des eaux usées

9. SERVICE DE L'AQUEDUC :

- 9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

10. FINANCES

- 10.1 Conciliation des postes aqueduc et égouts

11. CORRESPONDANCE :

- 11.1 Sommaire de la correspondance

12. DIVERS :

13. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-54

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.1. DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 18-01 - DISTANCE MINIMALE DE LA MARGE DE REcul LATÉRALE AU 1395, RUE PRINCIPALE (LOT 2 210 263)

- **Dérogation mineure DM18-01 - Distance minimale de la marge de recul latérale au 1395, rue Principale (lot 2 210 263)**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement au projet de règlement mentionné en rubrique.

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-55

5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux mentionnés en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 19 mars 2018 tels que rédigés et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-56

5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 31 mars 2018 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 9 à 12) : 30 849,92 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques C0011362 à C0011371 : 11 275,15 \$

- Chèques manuels M0007442 à M0007450 : 31 659,78 \$
- Accès D L1800027 à L1800043 : 23 750,29 \$
- Paiements directs P1800023 à P1800035 : 6 820,62 \$

Déboursés à payer :

- Chèque C0011372 à C0011408: 63 760,20 \$

Total : 168 115,96 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-57

5.3. DÉROGATION MINEURE DM18-01 - DISTANCE MINIMALE DE LA MARGE DE REcul LATÉRALE AU 1395, RUE PRINCIPALE (LOT 2 210 263)

- **Madame Lise Bachand déclare son conflit d'intérêts et se retire.**

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite transformer son abri d'auto existant en garage fermé attenant à sa résidence située au 1395, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un garage attenant dans la cour latérale droite empiéterait dans la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT QUE la descente d'escalier et le pieu de l'abri d'auto existant limite l'implantation d'une allée de circulation pour un garage dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT QU'un permis a été émis et que l'implantation du garage est en droit acquis suite au règlement de zonage numéro 91-19;

CONSIDÉRANT QUE la transformation d'un abri d'auto en un garage attenant n'aggraverait pas davantage la situation actuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre tenue le 27 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à condition de ne pas créer d'ouverture sur le mur latéral gauche qui sera situé à une distance inférieure de 1,50 mètre.

- **Madame Lise Bachand revient à son poste.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-58

5.4. DEMANDE DE DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANTE POUR UN MARIAGE CIVIL OU UNE UNION CIVILE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale de la municipalité, de par ses fonctions, est une personne autorisée à célébrer un mariage ou une union civile;

CONSIDÉRANT QU'une demande lui a été adressée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale de désigner la directrice générale, madame Christine Massé, à agir comme célébrante au mariage ou union civile à l'intérieur du territoire défini par le Ministre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-59

5.5. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit pallier au remplacement d'un employé aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un candidat s'est particulièrement démarqué puisqu'il a déjà le profil, la formation et les compétences nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE FAIRE l'embauche de monsieur Ghislain Majeau avec le statut d'employé permanent temps plein.

QUE la période de probation de monsieur Ghislain Majeau soit fixée à six (6) mois à compter de la date d'embauche.

QUE l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux habituellement accordés aux employés de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-60

5.6. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics souhaite faire l'acquisition d'un enfonce-pieu;

CONSIDÉRANT la proposition de Manuquip à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat de cet équipement auprès de Manuquip au montant de 3 089 \$, plus taxes, montant auquel des frais d'installation sont à prévoir auprès de Chagnon & Fils inc.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-320-00-526.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-61

5.7. REMPLACEMENT DU COLLECTEUR SANITAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Les Services EXP Inc pour la confection des plans et devis, surveillance et contrôle des matériaux pour les travaux de remplacement de l'intercepteur sanitaire 375 mm;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER les Services EXP Inc. au montant de 19 970 \$, plus taxes, le tout tel que mentionné dans la soumission produite le 27 mars 2018 (réf.: 999-00058624-PP).

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 22-400-00-743 et financés à même la TECQ à recevoir.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-62

5.8. SERVICE DES LOISIRS - ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations de la coordonnatrice des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER madame Julie Champigny, coordonnatrice en loisirs, à procéder à l'embauche du personnel d'animation (animateurs, aide-animateurs, accompagnateurs) pour les activités du camp de jour été 2018, soccer et dek hockey.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-63

5.9. SERVICE DES LOISIRS - RÉSERVATION FÊTE FAMILIALE JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE la fête familiale est très appréciée par les usagers et le conseil souhaite que cette journée soit une tradition annuelle avec des activités pour toute la famille;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se tiendra le 16 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder aux réservations pour cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la coordonnatrice à procéder à l'organisation de cette fête au montant estimé de 23 400 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-701-20-449.

ADOPTÉE

6. LÉGISLATION :

6.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-332 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 531 919 \$ POUR LA RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA RUE DE LA ROCADE ET L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES DE LA ROCADE, DU COTEAU, DES MONTS ET DES VALLÉES - DÉPÔT DU REGISTRE

Conformément à l'article 557 de la *loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, dépôt est effectué du certificat préparé suite aux procédures d'enregistrement tenues à l'égard du règlement numéro 2018-332.

6.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-333 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-324 INTITULÉ, RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES LIMITES ET LES USAGES AUTORISÉS DES ZONES R-11, M-13 ET M-18.

Madame la conseillère Stéphanie Lambert donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 2018-333 amendant le règlement numéro 2017-324 intitulé règlement de zonage, afin de modifier les limites et les usages autorisés des zones R-11, M-13 et M-18.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-64

6.3. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-333 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-324 INTITULÉ, RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES LIMITES ET LES USAGES AUTORISÉS DES ZONES R-11, M-13 ET M-18.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier les normes sur le revêtement extérieur dans le noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier les limites et les usages autorisés de la zone M-13 et R-11;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier les usages autorisés de la zone M-18;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par Stéphanie Lambert le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 2018-333.

ADOPTÉE

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de mars 2018 est déposée au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉS

Le rapport du mois de mars 2018 est déposé au Conseil.

9. SERVICE DE L'AQUEDUC :

9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de mars 2018 est déposé au Conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-65

10.1. CONCILIATION DES POSTES AQUEDUC ET ÉGOUTS

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE PRÉSENTER un surplus cumulé non affecté en aqueduc de 163 778,95 \$ et un surplus cumulé non affecté en égouts de 83 903,34 \$, ces sommes étant comptabilisées au 31 décembre 2017 au poste budgétaire surplus général non affecté.

ADOPTÉE

11. CORRESPONDANCE :

11.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de mars 2018 est déposé au Conseil.

12. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-66

13. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 20.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière